

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS358/9

15 mai 2007

(07-1995)

Original: anglais

CHINE – CERTAINES MESURES ACCORDANT DES REMBOURSEMENTS, RÉDUCTIONS OU EXONÉRATIONS D'IMPÔTS ET AUTRES VERSEMENTS

Demande de participation aux nouvelles consultations

Communication de l'Australie

La communication ci-après, datée du 11 mai 2007 et adressée par la délégation de l'Australie à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, l'Australie notifie par la présente au gouvernement de la République populaire de Chine que, en raison de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations supplémentaires qui ont été demandées par les États-Unis dans la communication intitulée "*Chine – Certaines mesures accordant des remboursements, réductions ou exonérations d'impôts et autres versements*" (WT/DS358/1/Add.1).

L'Australie se réjouit de ce que la Chine a accepté la demande qu'elle avait présentée précédemment à l'effet d'être admise à participer aux consultations demandées par les États-Unis dans le cadre du présent différend, et nous espérons participer aux consultations supplémentaires.

Comme il est indiqué dans notre demande précédente, l'Australie a des intérêts commerciaux substantiels dans la question en cause en l'espèce. Ses relations commerciales avec la Chine continuent de s'intensifier. En 2006, la valeur du commerce bilatéral de marchandises a atteint plus de 46 milliards de dollars australiens. Au cours de la même année, la Chine est devenue pour la première fois le deuxième partenaire commercial de l'Australie. Les mesures adoptées par la Chine peuvent avoir une incidence notable sur le commerce entre nos deux pays, ainsi que sur les échanges avec des pays tiers. Les produits australiens sont en concurrence avec les produits chinois en Chine et en Australie, ainsi que sur les marchés de pays tiers. L'Australie a donc manifestement intérêt à ce que l'environnement commercial dans lequel s'exerce cette concurrence soit compatible avec les obligations de la Chine dans le cadre de l'OMC.

L'Australie attend votre réponse.
